



Comprendre les nouveaux Termes de Référence de l'ITIE pour le rapportage ITIE

Fiche explicative

Les Termes de Référence (TdR) pour le rapportage ITIE présentent les procédures standardisées de compilation et de divulgation des données en vertu de la Norme ITIE 2023.

Élaborées par le Conseil d'administration de l'ITIE, ces procédures visent à améliorer la cohérence et la fiabilité du rapportage des recettes et des données non financières du secteur extractif. En introduisant des assouplissements quant à la ou les entité(s) qui peuvent préparer les divulgations de l'ITIE et dans la manière de contrôler le niveau d'assurance qualité des données (par le biais d'un rapprochement ou d'une approche fondée sur les risques), les nouveaux TdR ont pour but d'améliorer l'efficacité globale de la mise en œuvre de l'ITIE.

Qu'est-ce qui a changé ?

Le GMP est tenu d'adopter une procédure pour traiter de la qualité et de l'assurance qualité des données conformément à l'une des procédures standard approuvées par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Une innovation clé dans les nouveaux TdR est l'introduction d'une approche fondée sur les risques en matière d'assurance qualité des données, qui permet aux pays d'affecter plus efficacement les ressources en fonction de leur contexte spécifique. Cette approche met à profit les divulgations régulières en vue de réduire les coûts de rapportage, tout en focalisant les efforts de vérification sur les entreprises et les paiements hautement prioritaires. De plus, les nouveaux TdR offrent une plus grande flexibilité dans la désignation du ou des responsables de la préparation des divulgations ITIE.

Comme précédemment, il est attendu des pays de mise en œuvre qu'ils divulguent régulièrement les informations que requiert la Norme ITIE par le biais des systèmes des gouvernements et des entreprises. Chaque fois que possible, le rapportage ITIE doit compiler et analyser des données provenant des sources initiales afin de rendre ces informations plus accessibles et plus compréhensibles.

À QUI S'ADRESSENT LES TDR ?

Les TdR sont conçus pour orienter les GMP et les entités impliquées dans le rapportage ITIE. Bien qu'un grand nombre de pays aient eu l'habitude de recourir à un administrateur indépendant pour effectuer ce travail, les nouveaux TdR reconnaissent que d'autres entités – telles que les secrétariats nationaux et les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques – peuvent également assumer divers aspects du rapportage.

PRINCIPALES ÉTAPES ET RESPONSABILITÉS

1. Le groupe multipartite (GMP) approuve les objectifs et les TdR pour le rapportage ITIE et choisit d'effectuer un rapprochement ou d'adopter une approche fondée sur les risques pour contrôler l'assurance qualité des données.



2. Le GMP et la ou les entité(s) désignée(s) approuvent le périmètre du rapportage, notamment quelles données sont à recueillir et qui préparera le rapport.



3. La ou les entité(s) désignée(s) compile(nt) et analyse(nt) les données requises.



4. Le GMP révisé, publie et diffuse le rapport final.





Télécharger
les Termes de
Référence pour le
rapportage ITIE



Les pays mettant en œuvre
l'ITIE peuvent choisir
entre deux procédures
standardisées pour garantir
la qualité de leurs données :



Rapprochement

Cette méthode compare les paiements déclarés par les entreprises et les recettes perçues par l'État en vue d'identifier d'éventuelles divergences et de confirmer la fiabilité des données sur les recettes. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un audit, le rapprochement suit la méthodologie de la Norme internationale de services connexes (ISRS) 4400 pour les missions de procédures convenues (« *Agreed-Upon Procedures Engagements* »)

vs.

Approche fondée sur les risques

Cette approche évalue la probabilité que les données sur les recettes contiennent des erreurs de déclaration significatives. Elle classe les entités et les flux de paiements en fonction de leurs niveaux de risque, facilitant ainsi des efforts de vérification ciblés. Il peut s'agir de rapprocher des flux de revenus ou des entreprises à haut risque, de mener des audits ou d'appliquer d'autres mécanismes convenus par le GMP. Cette méthode renforce la fiabilité des données en focalisant les ressources là où elles sont le plus nécessaires. Cette approche suit la méthodologie de la Norme ISRS 4400.



QUAND LES TDR ENTRERONT-ILS EN VIGUEUR?

Les TdR à jour entrent
en vigueur à partir du
12 novembre 2024.

À compter de cette date,
les anciens TdR (en vertu
de la Norme ITIE 2019)
et le rapportage assoupli
introduit au cours de la
pandémie de COVID-19
ne s'appliqueront plus.

Le cycle de rapportage ITIE
comprend cinq phases. Pour les
pays qui choisissent une approche
fondée sur les risques, des mesures
spécifiques sont incluses dans les
étapes 1 à 3 des TdR afin d'orienter
le processus.

CYCLE DE RAPPORTAGE ITIE

